

Adaptation personnalisée de l'habitat, APH 21
Conseil général de la Côte d'Or

Président : Louis de Broissia

Primée : Stéphanie Marquand, chargée de communication

Idée

En Côte d'Or, environ 6000 personnes sont potentiellement concernées par le problème d'une perte d'autonomie qui rend leur logement inadapté à leur état de santé.

Objectif

Permettre aux personnes âgées de rester dans leur logement même lorsque l'âge rend difficiles les gestes de la vie quotidienne.

Démarche

Un plan d'aide personnalisé est proposé par l'APH 21 à toute personne de 60 ans et plus.

Un guichet unique d'examen des demandes est mis en place dans le cadre d'une convention de coordination gérontologique.

Le Conseil général a fédéré pour cette action la CRAM, les caisses de retraite, la DDE, la MSA, la CPAM et la Caisse Organic.

Cette convention a permis à la Côte d'Or d'être retenue comme site pilote pour les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination).

Contenu

A partir de la demande, une équipe pluridisciplinaire (médecin, ergothérapeute, travailleur social, professionnel du bâtiment) intervient pour évaluer les possibilités de maintien à domicile, les aménagements à réaliser et le financement adapté.

Le Conseil général apporte une aide à leur réalisation.

La variable d'ajustement financée par le Conseil général offre aux personnes âgées à revenus et besoins identiques, des financements d'un montant égal quel que soit leur régime de retraite.

Moyens

Budget 1^{ère} année : 300 000 €

Bilan

1300 visites à domicile, 650 plans en cours pour 2002.

Commentaire du jury

Une solution pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.